

rapport du bill. La réponse est évidente. Les multinationales possèdent plus de 90 p. 100 de l'industrie pétrolière. C'est le genre de logique qu'un père utilise envers son enfant pour le persuader de terminer sa soupe. On lui dit qu'il doit la manger parce que des gens meurent de faim en Inde. Ce genre de raisonnement marche avec des enfants, mais il ne devrait guère réussir avec des députés.

● (1640)

La mainmise de l'étranger sur notre industrie pétrolière est une grave question. Il est grand temps que le gouvernement, par des mesures fiscales, permette aux Canadiens de faire concurrence dans leur propre industrie. Si un Allemand fait un forage en Alberta, il peut déduire de son impôt sur le revenu 200 p. 100 de ses dépenses. Dans la même situation, un Américain peut déduire 100 p. 100 de ses dépenses, mais un Canadien 30 p. 100 seulement. Nous ne pouvons concurrencer les étrangers dans notre pays. Devant ce genre de fait, peut-on s'étonner de la mainmise étrangère sur notre industrie? Bien sûr que non.

Nous devrions étudier ces problèmes. Nous ne devrions pas affirmer que nous avons besoin d'une société nationale des pétroles et de la participation de l'État parce que notre industrie est sous la mainmise étrangère, mais qu'elle est sous la mainmise étrangère parce que notre gouvernement ne donne pas aux Canadiens les mêmes possibilités de participer qu'aux étrangers. En dépit des 24 séances de comité et du débat à la Chambre, un autre aspect de cette affaire m'effraie autant, sinon plus, et c'est le précédent qu'elle établit. Jusqu'à maintenant, les sociétés de la Couronne ont été instituées pour combler un vide que le secteur privé ne pouvait remplir. C'est toujours ce principe qui a prévalu avec les gouvernements précédents lorsqu'il s'est agi d'en fonder une nouvelle. Un besoin se faisait sentir dans la société; les Canadiens, en tant que particuliers, ne pouvaient le satisfaire: il était donc nécessaire qu'ils s'en occupent collectivement par l'intermédiaire de leur gouvernement.

L'établissement d'une société nationale des pétroles crée un précédent à cet égard puisqu'il n'y a aucun besoin défini que la libre entreprise ne veuille ou ne peut satisfaire. C'est une mesure superflue. C'est un précédent qui doit plaire aux députés néo-démocrates et à leurs collègues philosophes de l'autre côté, mais il doit inquiéter la plupart des Canadiens, qui ne partagent pas leur philosophie. Cette décision se conforme davantage aux traditions des royaumes du Moyen-Orient qu'aux usages du monde industrialisé auquel nous aimons croire que nous appartenons. J'aimerais citer un extrait de la page 206 du document gouvernemental que j'ai mentionné plus tôt et qui s'intitule «Politique canadienne de l'énergie»:

A l'Annexe B du présent rapport, on trouvera divers exemples d'une intervention de l'État dans l'industrie pétrolière. Il suffit de préciser ici qu'on ne peut conclure ni à l'uniformité des motifs, ni à l'uniformité des circonstances historiques qui expliquent que ces pays et d'autres encore aient décidé de faire intervenir l'État dans leur industrie pétrolière. La participation de l'État semblait répondre à un besoin précis de la communauté nationale sur les plans économique, social et politique. A cet égard, il est surprenant de constater que, dans la plupart des pays, les raisons militant en faveur de l'intervention étatique n'étaient pas vraiment d'ordre économique, mais plutôt liées à des considérations nationales: sécurité des approvisionnements et participation étrangère à l'économie nationale avec son corollaire, influence de l'étranger sur la gestion et la croissance de l'économie. Dans certains cas, l'État voulait simplement faire de l'industrie pétrolière un symbole des réalisations nationales et ainsi rendre les citoyens plus fiers de leur pays.

C'est justement pourquoi le gouvernement a pris cette décision. Cette décision s'écarte totalement de toutes les autres prises par tous les gouvernements canadiens relatifs

Péto-Canada

vement à l'établissement de sociétés de la Couronne. C'est ce précédent qui m'inquiète. Cependant, malgré cela, nous manquons totalement de données valables pour prendre une bonne décision et nous n'avons aucune indication de l'utilité d'une dépense semblable, que nous sommes plus ou moins forcés d'accepter et qui constitue d'une certaine façon le rejeton du mariage entre les libéraux et les néo-démocrates de la dernière législature.

Le ministre a réussi à ériger le monument qu'il désirait pour marquer son séjour au portefeuille de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les socialistes ont réussi à s'infiltrer dans le système, ce qui doit les réjouir. Les contribuables du Canada doivent fournir 1.7 milliard de dollars. Voilà la situation. La société sera créée. Les députés de ce côté-ci de la Chambre lui souhaitent bien du succès. Nous exhortons le ministre à ne pas accorder à la société une situation privilégiée lorsqu'il élaborera les lignes de conduite qu'elle devra suivre afin de ne pas nuire à l'industrie actuelle et mettre en danger la sécurité des approvisionnements futurs.

Nous lui demandons de ne pas compter uniquement sur Pétro-Canada, comme participation canadienne à la croissance future de l'industrie. Qu'il réexamine nos lois fiscales actuelles, qu'il songe à encourager les Canadiens à prendre à titre individuel une participation dans cette industrie. Ce n'est pas parce que Pétro-Canada aura été créée que la question de la participation canadienne aura été réglée, et que le gouvernement n'aura plus à s'en inquiéter. Je dis au ministre: ne donnons pas à Pétro-Canada tout l'argent que l'article 22 du bill lui réserve sans compter; veillons à ce qu'elle réponde aux mêmes critères de performances que les autres sociétés. Cela aidera à en assurer le succès.

Je dis également au ministre: n'imaginons pas que Pétro-Canada constitue à elle seule une politique énergétique. Les journaux ont dit que maintenant que nous avons créé Pétro-Canada et bloqué les prix, nous avons une politique nationale de l'énergie. C'est faux. Il faut beaucoup plus pour aussi assurer nos approvisionnements futurs, pour nous donner cette sécurité que confère notre position d'unique pays industrialisé du monde occidental capable d'être auto-suffisant.

Je supplie le gouvernement, qui dispose de cet éléphant, de ne pas croire que nos politiques énergétiques sont saines et que les problèmes sont résolus. Je l'exhorte à s'assurer que Pétro-Canada fonctionnera correctement afin que le contribuable retire un certain revenu de la somme de \$1,700,000,000 qu'on lui demande de verser.

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat consacré au bill C-8, peu de temps avant qu'il ne soit voté. Et c'est un plaisir tout à fait particulier d'intervenir à la suite du député de Calgary-Centre (M. Andre). Dans les quelques minutes à ma disposition, j'espère pouvoir faire valoir la nécessité de créer Pétro-Canada, comme nous le demande le gouvernement.

● (1650)

Si j'ai bien compris le député, il a déclaré que de 1972 au moment où ce bill a été présenté, rien de nouveau n'était venu renforcer la nécessité d'une telle action. Je me demande franchement s'il a suivi l'évolution de la situation pétrolière internationale ainsi que celle de nos propres problèmes au Canada. Pour moi, la constitution de Pétro-Canada est probablement une des mesures les plus importantes que le gouvernement fédéral aura prises